

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT
Immeuble le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet n° 1146

Affectation des résultats 2021

Séance du Comité du **31 mars 2022** sur convocation adressée aux membres le **25 mars 2022**.

L'an deux mille-vingt-deux le **31 mars 2022 à 15 h 00**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Samia KASMI, Vice-Président
Mesdames Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE, Brigitte PALAT
Messieurs Philippe POUTHÉ, Julien SAGE, Vincent FRANCHI,
Yves REVILLON,

ABSENTE EXCUSEE :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

A DONNE POUVOIR :

Madame Anne-Marie AMSELLEM à Monsieur Vincent FRANCHI

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L.2121-17 et L.2121-20** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

LE COMITÉ,

- Vu le résultat d'exécution inscrit au compte de gestion 2021 du syndicat,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2021,
- Vu le rapport de présentation,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Investissement :

au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de l'investissement : 81 941,37 €

à l'article 001 « report à nouveau en investissement » : - 81 941,37 €

- Fonctionnement :

à l'article 002 « report de fonctionnement » : 15 758 974,58 €.



Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Kossowski".

J. KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

Président de l'EPT Paris Ouest La Défense

Délibération adoptée par

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **13 AVR. 2022**

Délibération affichée à GENERIA le : **13 AVR. 2022**

Les élus participant à la séance par visioconférence ou par audioconférence n'étaient pas en mesure de les signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles.

QUESTION N° 6.3

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Lors de l'établissement du budget primitif, il est prévu un autofinancement qui a pour but principal la couverture du remboursement du capital des emprunts.

Cet autofinancement est composé :

- des dotations aux amortissements et aux provisions
- d'un complément appelé « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ».

Depuis la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M14, les assemblées délibérantes doivent affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement figurant au compte administratif de l'exercice concerné.

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement.

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 indique :

Excédent de fonctionnement : 15 840 915.95 €

Déficit d'investissement : 81 941,37 €

Attendu que l'excédent de la section de fonctionnement est de 15 840 915.95 € et le déficit d'investissement de 81 941,37 €, il est proposé l'affectation suivante au budget primitif 2022 :

* Affectation au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de l'investissement : 81 941 €

* Affectation en report à nouveau en fonctionnement (002) : 15 758 974,58 €

* Affectation en report à nouveau en investissement (001) : - 81 941,37 €